

M. McILRAITH: J'ai un point à signaler. Il semble y avoir eu malentendu tout l'avant midi. C'était le rapport du comité de direction que nous discutons, et non pas le rapport destiné à la Chambre.

M. GOLDING: Que monsieur le président veuille bien mettre l'amendement aux voix.

Le PRÉSIDENT: Etes-vous prêts à vous prononcer sur l'amendement? Que tous ceux l'appuient lèvent la main. Neuf. Contre l'amendement? Onze. Je déclare l'amendement rejeté.

M. GOLDING: Veuillez maintenant mettre la motion aux voix.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je ne permettrai certainement pas qu'un rapport soit soumis à la Chambre avant d'avoir été examiné par le comité principal. Le comité devrait étudier le rapport aujourd'hui ou demain. Dans l'entre-temps, nous devons nous occuper de la motion. Appuyez-vous tous les recommandations formulées par le comité de direction?

M. CASTLEDEN: S'agit-il du rapport à soumettre à la Chambre?

Le PRÉSIDENT: Non, il s'agit du rapport du comité de direction, qui vous été remis cet avant-midi. Quels sont ceux qui appuient le rapport du comité de direction? Dix. Quels sont ceux qui y sont opposés? Neuf. Je déclare la motion adoptée. Messieurs, désirez-vous étudier plus tard le rapport à soumettre à la Chambre? Vous conviendrait-il d'examiner la première rédaction du troisième rapport qui doit être présenté à la Chambre?

M. BLACK: Je n'ai pas pris la parole aujourd'hui. Je ne crois pas que nous devions prendre ce rapport en considération. On ne nous en a pas remis de copie. J'ignore qui l'a rédigé. Nous n'avons pas même le rapport détaillé du comité de direction. Nous avons une idée générale de sa teneur, car on nous l'a lu, mais cela ne me satisfait pas entièrement. Je dirai même que je ne suis nullement satisfait. J'estime que nous ne devrions pas être appelés à examiner ce rapport avant qu'on nous en ait remis une copie que nous puissions prendre en considération au cours d'une séance ultérieure.

Le PRÉSIDENT: Je dois préciser que nous avons suffisamment de copies du rapport principal pour en distribuer à tous les membres.

M. BLACK: Par qui ce rapport a-t-il été rédigé?

Le PRÉSIDENT: Par le président du comité, comme d'habitude c'est une ébauche. Ce n'est qu'ainsi que nos délibérations peuvent avancer.

M. PROBE: Où étaient ces copies?

Le PRÉSIDENT: Elles se trouvaient ici même et devaient être distribuées au moment opportun. Une motion d'ajournement est proposée par M. Black.

M. CLEAVER: Je l'appuie.

Le PRÉSIDENT: Adopté.

Le comité s'ajourne à 1 heure 20 minutes de l'après-midi pour se réunir de nouveau sur convocation du président.